

Budget 2026



**Session du
19 décembre 2025**

**Dossier
de presse**
Décembre 2025

Hôtel du Département

Contact presse :

Sarah Le Borgne
02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60
presse@morbihan.fr



David LAPPARTIENT
Président du Département
du Morbihan

Avant-propos

Reconnu comme l'un des Départements les mieux gérés de France, le Morbihan s'apprête à adopter son budget primitif 2026. L'élaboration de ce budget intervient dans un contexte national marqué par l'instabilité. Face aux tensions budgétaires qui secouent le pays, **le Morbihan fait figure d'exception** et continue d'avancer avec clarté et discipline.

L'adoption de ce budget ne résulte pas de circonstances particulièrement favorables, bien au contraire ; elle incarne l'expression d'un choix politique assumé, d'une stratégie financière cohérente et d'un engagement profond envers les Morbihannaises et les Morbihannais.

Ainsi, nous ne créons aucun impôt nouveau et refusons d'instaurer une taxe de séjour additionnelle, préférant maîtriser nos dépenses plutôt qu'alourdir une fiscalité qui pénaliserait l'économie touristique et la prospérité du Morbihan.

La sobriété appliquée à nos dépenses de fonctionnement, en recul de 3% par rapport à l'an dernier, traduit une véritable culture d'anticipation budgétaire. Cette rigueur vient garantir notre capacité à investir dans les domaines qui structurent la vie départementale à un niveau près de 50% supérieur à la moyenne des Départements.

De même, nous amplifions encore nos moyens pour l'action sociale et les solidarités humaines avec 399,5 M€ mobilisés en crédits de fonctionnement. Le Morbihan continue d'avancer tout en protégeant les plus vulnérables.

Là où certains Départements renoncent ou se replient, le Morbihan fait le choix de préserver les budgets consacrés à la culture, au sport, à l'environnement et à la vie associative. Ce choix n'est pas anodin : il s'agit de maintenir la qualité du cadre de vie des Morbihannaises et Morbihannais.

Enfin, la dette départementale demeure parfaitement maîtrisée. En diminution continue depuis 2021, elle est en moyenne 80% inférieure aux autres Départements.

Trois mots résument ainsi l'esprit du budget 2026 : **stabilité**, parce que notre cap est clair et protecteur ; **responsabilité**, parce que la vertu budgétaire est la condition de notre liberté d'agir ; **ambition**, enfin, parce qu'avec un Département solide c'est tout le Morbihan qui avance.



Photo : Fun Images

L'échappée belle morbihannaise

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE SE RÉUNIT CE VENDREDI 19 DÉCEMBRE POUR EXAMINER LE BUDGET 2026.

Le vote du budget primitif de la collectivité constitue une étape majeure de la vie politique de l'Assemblée départementale. Fruit d'un travail collectif, il s'inscrit dans la continuité du débat d'orientations budgétaires et se montre fidèle aux engagements du Département : proposer un budget sincère, lisible et résilient bâti sur des hypothèses prudentes et raisonnables.

Ce budget est, cette année encore, examiné dans un contexte particulièrement contraint pour les finances publiques dans notre pays, marqué par un fort déficit des comptes publics de l'État, à l'échelle nationale.

Et c'est précisément parce que le cadre national se fragilise que la solidité du modèle morbihannais constitue un atout déterminant. Sa situation financière n'est pas le fruit de facilités ou de circonstances favorables: elle est le résultat d'un choix assumé de sobriété dans les dépenses de fonctionnement, d'un refus des dérives structurelles, et d'une fidélité scrupuleuse à ses compétences.

Les instabilités actuelles se répercutent directement sur les collectivités, notamment à travers les dispositifs nationaux récents comme le "Dilico 2", qui repose sur des critères qui ne reflètent ni les réalités financières des Départements, ni leurs contraintes structurelles. Le Morbihan prendra sa part à l'effort demandé en restant vigilant à ce que les futurs mécanismes, quels qu'ils soient, reposent sur des bases équitables et ne pénalisent pas les collectivités vertueuses.

Au global, la contribution du Département du Morbihan au redressement des comptes publics de l'État est estimée l'an prochain à près de 15 M€. C'est le niveau de contribution le plus élevé parmi les départements bretons, qui sont en outre susceptibles de bénéficier à l'inverse du fonds national de secours.

Pour autant, le Département du Morbihan parvient à présenter un budget primitif 2026 qui se veut à la fois utile, protecteur et résolument tourné vers l'avenir. Fidèle à une méthode fondée sur la rigueur, la sobriété et une gestion responsable, le Morbihan démontre une nouvelle fois sa capacité à transformer la prudence en action et l'équilibre en ambition. Le Morbihan continue à faire, là où beaucoup doivent réduire. C'est le fruit des efforts de gestion conduits avec constance permettant d'amener la collectivité à atteindre sa capacité maximale d'intervention.

Au total, le projet de budget primitif pour 2026 atteint 896 millions d'euros, dont 696 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 200 millions d'euros pour la section d'investissement. Grâce à des moyens préservés et à une épargne en hausse, le Morbihan se donne les moyens d'agir pleinement, même dans un environnement national contraint, ce qui s'apparente pour beaucoup à une échappée belle.

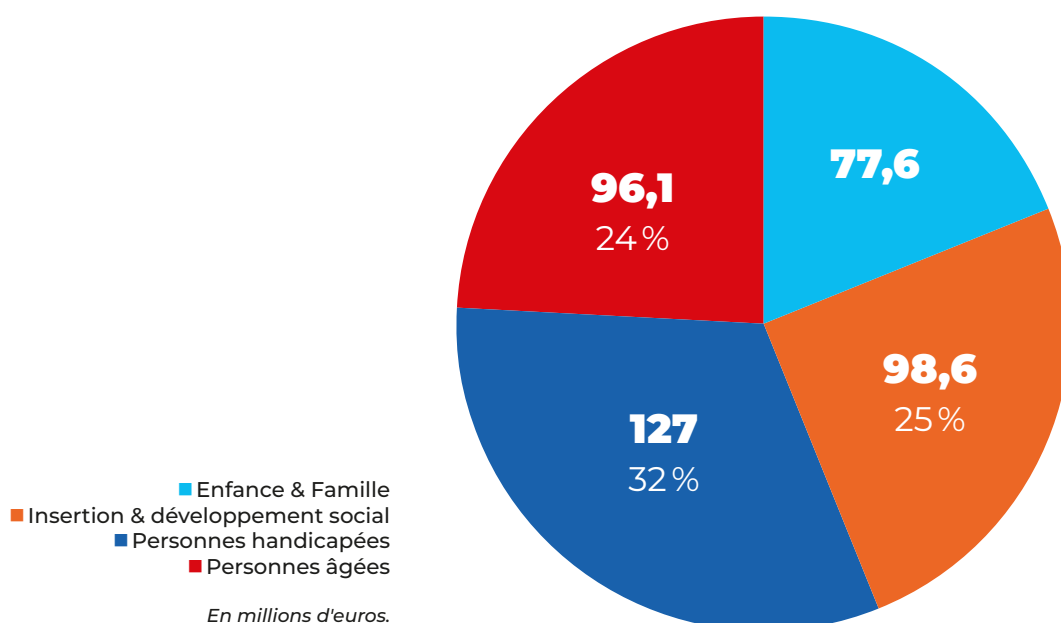
LES ÉQUILIBRES DU BUDGET 2026

Les recettes de fonctionnement demeurent stables par rapport au budget primitif 2025. Elles atteignent 776,2 M€, contre 776,3 M€ l'an dernier.

En particulier, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) confirment une amélioration après le net ralentissement observé en 2023 (155 M€) et 2024 (139 M€). Depuis le début de l'année 2025, une reprise se dessine, ce qui a permis d'inscrire 175 M€ au budget 2026. Cette prévision favorable repose sur les ajustements de taux adoptés en 2025, un choix indispensable pour assurer l'équilibre du budget de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 696,2 M€, contre 720,8 M€ en 2025, soit une diminution de -3,4 %. Les dépenses sociales (399,5 M€) demeurent de loin le premier poste budgétaire : elles représentent un peu plus de 57 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

LES DÉPENSES DE LA POLITIQUE SOCIALE



UNE SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE

L'épargne brute, c'est-à-dire le surplus dégagé entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, atteint 80 M€, en progression de +44,2% par rapport à l'an dernier. Après déduction du remboursement du capital de la dette attendu l'an prochain (15,9 M€), l'épargne nette disponible, aussi appelée capacité d'autofinancement, s'élève à 64 M€, en progression de +63,5%. Cet indicateur reflète la capacité de la collectivité à investir sans recourir à l'emprunt, et sa progression est un signal très positif.

Au 1^{er} janvier 2025, la dette du Département s'établissait à 76,6 M€. Elle intègre, depuis le 1^{er} février 2025, en complément, la reprise de la dette liée à la résiliation anticipée du bail des casernes de gendarmerie, pour un montant de 32,1 M€.

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de la dette évoluera principalement du fait des nouveaux emprunts contractés auprès de banques. Après prise en compte de l'amortissement de la dette intervenu en 2025 (16,3 M€) et de ces nouveaux financements, l'encours de la dette départementale s'établirait à 122,6 M€ au 1^{er} janvier 2026. Sur la base de la capacité d'autofinancement nette de l'exercice 2025, la capacité de désendettement du Département (ratio Klopfer) serait de 1,9 années.

L'ensemble de ces éléments témoigne d'une gestion financière prudente de la part de la collectivité, capable de dégager une épargne confortable et de maîtriser son endettement.

Un niveau d'investissement toujours soutenu pour préparer l'avenir

En 2026, le Département du Morbihan confirme son ambition d'investir massivement au service de ses territoires. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 200,3 M€, soit une progression de +9 % par rapport au budget 2025 (183,8 M€). Hors remboursement de la dette, elles atteignent près de 168,8 M€.

Ce haut niveau d'engagement place le Morbihan à près de +50 % au-dessus de la moyenne des Départements français. Il traduit une stratégie claire : maintenir un budget d'investissement puissant, à la hauteur des attentes de nos habitants et des besoins de long terme du territoire.

En 2026, ce sont ainsi 104 M€ d'investissements directs qui sont programmés, dont 37,2 M€ pour les infrastructures et la mobilité, et 35 M€ dédiés aux travaux dans les collèges, afin de garantir des équipements publics modernes, sûrs et adaptés aux évolutions démographiques et environnementales.

Dans un contexte national où la capacité à investir s'effrite, le Département fait le choix inverse. Car pour le Morbihan, "préparer l'avenir" n'est pas un slogan : c'est une obligation morale et une condition de prospérité collective. Par cette politique volontariste, le Département assume pleinement son rôle de moteur local, au service d'un développement harmonieux, durable et solidaire.

LES GRANDS AXES DU BUDGET 2026

En 2026, le Département du Morbihan réaffirme son ambition à travers un budget construit autour de trois priorités : **protéger l'humain, protéger l'avenir du territoire et protéger le cadre de vie**. Responsable, solidaire et tourné vers l'avenir, ce budget renforce l'action publique au plus près des besoins des Morbihannais.

1. PROTÉGER L'HUMAIN

Pour accompagner et protéger chaque personne de notre territoire, le Département renforce encore son engagement dans les politiques sociales. Les dépenses dédiées à l'action sociale constituent le premier poste budgétaire, et leur évolution témoigne d'une volonté affirmée de soutenir les publics les plus vulnérables, en particulier l'enfance, la famille et les personnes en situation de fragilité.

Les dépenses dédiées aux personnes handicapées progressent pour atteindre 127,1 M€, témoignant d'un renforcement continu de l'accompagnement, avec près de +4 % d'augmentation.

Les moyens consacrés à l'insertion et au développement social sont, eux aussi, consolidés et portés à 98,6 M€, soit une hausse de 1,5 % par rapport au BP 2025. Enfin, la politique Enfance et famille connaît la progression la plus marquée : dotée de 77,6 M€, elle enregistre une croissance significative de +10,8 %, traduisant un effort soutenu en faveur de la protection de l'enfance, de l'accueil et de l'accompagnement des familles.

À retenir en 2025

- **Début d'accueil dans les villages d'enfants SOS de Plumelin et Sarzeau** : maintien des frères et sœurs ensemble lors des placements.
- **Fonds de Solidarité Logement (FSL) : +12 % de ménages aidés** après la révision du règlement intérieur (mars 2024), meilleure prévention du non-recours, réponse renforcée à la hausse des coûts de l'énergie.
- **Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : forte croissance** du soutien à domicile (+6 %).
- **Transports scolaires adaptés** : +4 % de circuits spécialisés créés, malgré un nombre stable d'élèves concernés.
- **Maintien d'un délai moyen de 4 mois** pour les demandes traitées par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).
- **Centres Médico-Sociaux** : installation progressive de la nouvelle identité "Centre Morbihan Solidarités".

À venir en 2026

- **Ouverture complète du village d'enfants SOS de Plumelin** prévue pour fin 2026, pour un total de 35 places.
- **Création d'un 3^e foyer d'accueil d'urgence** pour mieux répondre aux besoins, dans le pays de Vannes.
- **Ouverture d'un nouveau lieu de vie pour protéger les enfants confiés, à Elven.**
- **Ouverture d'une nouvelle Maison d'enfants à caractère social (MECS) dans le pays de Vannes** (12 enfants), portée par l'AMISEP.
- **Personnes âgées** : Pour faire face aux difficultés financières des EHPAD alors même que le Morbihan est le 4^e meilleur financeur de la dépendance en EHPAD en France, le Département s'est porté volontaire pour expérimenter le transfert de la prise en charge d'une partie de la dépendance en EHPAD aux Agences Régionales de Santé.
- **Poursuite du plan massif** de rénovation et reconstruction des EHPAD avec 15 opérations supplémentaires pour 20 millions d'euros.
- **Handicap** : ouverture des projets d'habitats inclusifs décidés en 2023 et 2024, pour un total de 200 nouvelles places.
- **Accompagnement social** : renfort du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour répondre aux enjeux de précarité énergétique.

2. PROTÉGER L'AVENIR DU TERRITOIRE

Le Département continue de renforcer les infrastructures et les services essentiels pour soutenir le territoire. Il consacre 6,1M€ à la mobilité et aux aménagements, avec un focus sur l'entretien des routes et le développement portuaire. L'environnement bénéficie également d'une attention particulière, avec 4,1M€ dédiés aux espaces naturels et aux activités de nature, aux analyses environnementales, à la politique de l'eau et au soutien à l'agriculture.

À retenir en 2025

- **Adoption du plan départemental "Forêts et Landes" 2025-2040.**
- **Plus de 70 hectares acquis en 2024** pour agrandir les Espaces Naturels Sensibles. Objectif au terme du schéma départemental : **+600 hectares.**
- **Poursuite du programme d'aménagement des pistes cyclables** avec études finalisées sur plusieurs itinéraires (en vue de travaux en 2026).



À venir en 2026

> COLLÈGES

Autorisations de programme

(coût global des opérations sur plusieurs années)

- **21,0 M€** : reconstruction du collège Henri Wallon à Lanester.
- **13,3 M€** : restructuration du collège Saint-Exupéry à Vannes.
- **12,7 M€** : restructuration et extension du collège Goh Lanno à Pluvigner.
- **7,5 M€** : maintenance et réparations d'ampleur dans les collèges (programme pluriannuel).
- **2,6 M€** : participation départementale à la cité scolaire Brocéliande à Guer (subventions départementales sollicitées pour des opérations menées par la Région).

Crédits de paiement

(crédits inscrits au budget de l'année 2026)

- **13,3 M€** : poursuite des travaux de restructuration du collège Saint-Exupéry à Vannes.
- **3,0 M€** : poursuite des travaux du collège Goh Lanno à Pluvigner.
- **2,0 M€** : restructuration du collège Châteaubriand à Gourin.
- **1,5 M€** : restructuration des locaux administratifs et de vie scolaire du collège Anita-Conti à Lorient.



> ROUTES ET GRANDS AMÉNAGEMENTS

- **Poursuite des travaux** sur le passage à 2x2 voies de la RD 769 (Lann Sévelin-Kergohal). Lancement des études pour la prochaine section Kergoal-Kergado (1 M€).
- **Début des travaux** du carrefour de Brillac à Sarzeau (RD 780).
- **5 itinéraires d'aménagements cyclables** prévus à Saint-Pierre-Quiberon, Sarzeau-Arzon, Josselin-Guégon, Arzal-Camoël et Pénestin-Camoël (4,6 M€ pour les opérations portées par le Département).
- **Poursuite des études pré-opérationnelles** sur les grands axes structurants du plan routier départemental prioritaire, notamment l'axe Triskell (RD 767), avec l'engagement des études Avant-Projet Définitif sur la section Trois Rois-Ménimur à partir de 2026.



> ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENTS

- Refonte du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (mars 2026).
- Adoption de la première stratégie départementale bas carbone (mars 2026).
- Adoption d'une première stratégie départementale pour le bocage.
- Révision de la politique départementale de l'eau.
- Finalisation de la restauration du sentier du tour de l'île d'Hoëdic.
- Aménagement des sentiers au marais du Dreff à Riantec.
- À l'intérieur des terres, les travaux de requalification de l'Équibreizh, des GR 37 et GR 38 seront poursuivis et la définition des travaux à mener pour la création du nouveau GR de Pays Sud Vilaine en lien avec la Fédération de randonnée sera engagée.

> LOGEMENT

- **Subventions pour le logement locatif social** : hausse majeure à 9,4 M€ (contre 5,0 M€ inscrits au BP 2025).



3. PROTÉGER LE CADRE DE VIE

Protéger le cadre de vie, c'est investir durablement dans ce qui fait la qualité de vie et l'attractivité du Morbihan. En 2026, le Département du Morbihan confirme son haut niveau d'engagement en sanctuarisant les budgets alloués à la culture, au sport et au tourisme. Ces politiques structurantes contribuent au bien-vivre, à la cohésion sociale et à l'attractivité du territoire.

La culture bénéficie de 4,8 M€ en fonctionnement. L'action du Département s'articule autour de ses compétences obligatoires - lecture publique, archives départementales, schéma départemental des enseignements artistiques - et d'interventions volontaristes en faveur de la valorisation du patrimoine, du soutien à la création et à la diffusion des œuvres afin de faciliter l'accès à la culture pour tous les Morbihannais. C'est aussi un levier essentiel pour l'éducation, notamment à travers l'éducation artistique et culturelle en direction des collégiens.

Le sport et les grands événements sportifs sont dotés de 2,9 M€, permettant l'accompagnement de 700 clubs sportifs, le soutien à l'ensemble des comités départementaux et le maintien des aides aux équipements sportifs.

Le tourisme, pilier de l'économie morbihannaise, bénéficie de 2,5 M€ pour accompagner un développement équilibré et responsable, dans un secteur qui représente 5 millions de visiteurs, 20 600 emplois et 35 millions de nuitées chaque année.

À retenir en 2025

- **Inscription historique des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan à l'UNESCO** : reconnaissance internationale renforçant fortement l'attractivité du territoire.
- **Programme de conservation et numérisation** aux Archives départementales :
 - 290 000 visiteurs uniques sur le portail internet, par an ;
 - Plus de 2 000 demandes de recherche à distance par an.
- **Lecture publique** : 330 000 documents accessibles via la médiathèque départementale. Plus de 200 000 prêts annuels.
- **Ouverture du nouveau bâtiment d'accueil** du site du cairn de Petit Mont.

À venir en 2026

- **Labellisation “Green Destination”** : une labellisation internationale qui valorise les destinations touristiques responsables et durables. Cette démarche traduit la volonté collective de faire du Morbihan une destination exemplaire, conciliant attractivité, qualité de vie et préservation des ressources.
- **Développement ciblé de la fréquentation étrangère**, qui représente aujourd’hui 18 % des visiteurs.
- **Appui sur la labellisation UNESCO** pour renforcer la notoriété internationale du Morbihan.
- **Restauration du Domaine de Kerguéhennec** (réouverture prévue au printemps 2027).
- **Opérations d’archéologie préventives prévues** : RD 769 (contournement de Caudan), RD 782 (contournement du Faouët), Domaine de Kerguéhennec, Rochefort-en-Terre.



LE DÉPARTEMENT RENOUVELLE SON SOUTIEN AUX SAPEURS-POMPIERS DU MORBIHAN

Le Département du Morbihan réaffirme son engagement aux côtés des sapeurs-pompiers en adoptant la nouvelle convention pluriannuelle de financement conclue avec le Service départemental d’incendie et de secours (SDIS) pour la période 2026-2028.

> Un partenariat indispensable pour la sécurité des Morbihannaises et des Morbihannais

Collectivité de référence en matière de sécurité civile, le Département demeure le principal financeur du SDIS. Aux côtés des communes et intercommunalités, il apporte les moyens nécessaires à l’accomplissement des missions de secours, de prévention et de protection des populations.

> Un effort financier constant depuis 2022

Au cours de la convention 2022-2025, le Département a apporté un soutien majeur au SDIS, avec une contribution annuelle passée de 30,2 M€ en 2022 à 32,7 M€ en 2025, incluant des renforcements exceptionnels liés notamment aux incendies de l’été 2022.

Cet engagement continu a permis au SDIS 56 de maintenir un niveau d’intervention élevé, au bénéfice de l’ensemble du territoire.

> Une nouvelle convention 2026-2028 fondée sur la responsabilité et la rigueur

Pour les trois années à venir, le Département et le SDIS renouvellent leurs objectifs communs :

- Maintenir la qualité et la continuité du service public de secours ;
- Anticiper les besoins du territoire en matière de distribution des moyens de secours ;
- Maîtriser l’évolution des dépenses dans un contexte budgétaire particulièrement contraint.

Le Département s’engage à maintenir sa participation financière à hauteur de 55% du budget du SDIS, conformément à la répartition actuelle.

JUMELAGE HAUTE-SAVOIE - MORBIHAN : UNE COOPÉRATION UTILE, VISIBLE ET TOURNÉE VERS LES HABITANTS

Engagé en 2024, le jumelage entre le Morbihan et la Haute-Savoie s'est imposé comme un laboratoire d'innovation publique entre deux Départements parmi les mieux gérés de France. Fondé sur l'échange d'expertises et l'émulation, il a déjà produit des résultats tangibles pour les politiques publiques et, in fine, pour les habitants.

Dans le champ social, les deux Départements ont engagé un travail inédit de coopération : déplacements encadrés de mineurs protégés, vacances éducatives croisées entre structures, partage d'outils pour renforcer le suivi des assistants familiaux ou améliorer les délais de traitement des dossiers à la Maison départementale de l'autonomie (MDPH). Ces échanges favorisent une dynamique génératrice d'innovations, d'économies et de gains d'efficacité.

En matière de tourisme, l'expertise morbihannaise a contribué à la création de "Haute-Savoie Tourisme". Les deux territoires avancent ensemble sur l'adaptation du tourisme au changement climatique, mais aussi sur la montée en qualité de l'offre de randonnée, où le Morbihan s'appuie désormais sur la méthodologie savoyarde pour son futur schéma départemental.

Le numérique et la modernisation sont également des domaines moteurs : dématérialisation des subventions, informatisation des dossiers de la protection maternelle et infantile (PMI), partage de chartes et d'expérimentations sur l'intelligence artificielle. Ces transferts accélèrent la transformation publique et améliorent concrètement les services aux usagers.

La coopération rayonne aussi dans les politiques éducatives et culturelles, les mobilités et le sport, avec un pic de visibilité à l'été 2025 grâce au Tour de France Femmes reliant les deux territoires.

En 2026, une nouvelle étape s'ouvre : un partenariat culturel fort autour du bicentenaire de la photographie, des projets d'éducation artistique mutualisés, des jumelages entre communes, et l'extension du dispositif "Collège trotter 56" pour des voyages scolaires en Haute-Savoie. En effet, ce dispositif évolue à partir de 2026 afin de renforcer la dimension éducative du jumelage entre le Morbihan et la Haute-Savoie. Les collèges publics et privés du territoire pourront bénéficier d'un soutien exceptionnel pour l'organisation de séjours pédagogiques en Haute-Savoie. L'aide départementale est doublée, à hauteur de 100 € par élève, dans la limite de 3 000 € par classe. Ce dispositif, déployé pour trois ans, vise à encourager la mobilité des collégiens et les rencontres éducatives, dans un esprit comparable aux échanges européens.



Hôtel du Département
2 rue de Saint-Tropez
56000 VANNES
Tél. 02 97 54 80 00

morbihan.fr     

